

Délibérations du Conseil Municipal du Mardi 26 Juillet 2022 à 20h30

Présents : EYSSAUTIER Yann - CROUZET Vincent- DUPORTAIL Christine -LABOURY Jean-Claude (arrivée à 21h15) - BOUVET Tanguy - GBEULAZIDGE Marie-Christine - DESBOS Thierry - GUAY André - GOUY Damien - CAILLET Carmen –HUGUET Sonia – REYNAUD Jean-Luc-

Excusés : BETTON Caroline (pouvoir à BOUVET Tanguy) - ELIET Claire (pouvoir à DUPORTAIL Christine)- CHAUVIN Jean-Paul (pouvoir à HUGUET Sonia) -

DELIBERATION N° 1

Approbation, après enquête publique, du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU concernant une mise à disposition des parcelles AL 429-AL 329 et 393 route de Jomard pour l'installation d'un cabinet vétérinaire ainsi qu'un changement de destination d'une grange.

Approuvée à l'unanimité

DELIBERATION N° 2

Renouvellement de la convention de délégation relative à l'organisation de la compétence transport scolaire d'Arche Agglo.

Approuvée à l'unanimité

DELIBERATION N° 3

Demande d'une aide au Département concernant le déneigement pour l'année 2021/2022 sachant que le total des dépenses se monte à 4 828 €

Approuvée à l'unanimité

DELIBERATION N° 4

Mise en place d'une formation d'apprentissage sur l'aménagement paysager pour l'employé communal Mr Damien DENIS. Cette formation, de deux ans, d'un montant de 6 000€ est prise en charge à 50% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) et 50% par l'ETAT.

Vote : 11 Pour -3 Abstentions

DELIBERATION N°5 : DIA

-Vente de la maison de Mr Gilles MONCHAL, parcelle AK 114, située 530, route de Colombier -le - Vieux à Mr Franck NIX (Orange) pour un montant de 50 000 €

Approuvée à l'unanimité

-Vente de la maison BLACHON consorts, parcelle AI n°100, située 10 rue Charles Forot à Mr Fabrice CHOURANE (Paris 16 ème) pour un montant de 45 000€

Approuvée à l'unanimité

-Vente de la maison de Mme DAVION Martine, parcelles AC N° 249-528-531 situées 335 route de Nérissard à Mr Loïc RAMOND et Mme ANGOT Cloélia épouse RAMOND (Etables) pour un montant de 186 000 €

Approuvée à l'unanimité

-Vente de la maison de Mme CAILLET Nicole, parcelles AD 280-233-236 situées 1080 route de Juny, pour un montant de 285 000 € à Mr Bernard CAGNOLE (Villeneuve -les- Béziers)

Approuvée à l'unanimité

DELIBERATION N°6

Demande de subventions d'un montant 500 € par l'association ECOLOCOS qui s'investit notamment dans l'organisation des jardins partagés et la mutualisation de matériel et d'outils.

Approuvée à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

-Mme Béatrice HUBERT, naturopathe, recherche une salle pour exercer son activité en proposant des ateliers de méditation deux fois par semaine. La salle du CERA étant réservée aux associations, nous la mettrons en relation avec l'Ardéchoise pour l'utilisation éventuelle de la petite maison du départ.

- Le vétérinaire doit recruter obligatoirement un salarié pour continuer son activité en milieu rural. Ce recrutement s'avère très difficile. La municipalité doit soutenir ce recrutement pour ne pas perdre le cabinet vétérinaire. Afin de rendre attractif le poste, la mairie propose au nouvel arrivant un logement avec une gratuité d'un an. (charges non comprises)

-Suite à la visite l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) le chauffage de l'église ne peut que se concevoir au sol et sous les bancs. Des devis avec radiateurs électriques seront proposés par 4 entreprises différentes. Le coût sera pris en charge par L'Evêché, la Mairie, la Paroisse et la participation ouverte à tous sur une cagnotte en ligne ou par courrier.

En ce qui concerne la rampe d'accessibilité, l'ABF ne préconise qu'une rampe d'accès amovible.

-Bilan sur les ateliers Bivouac de juillet : Construction d'un mur en pierres sèches et de trois tables de pique-nique ainsi que le raccourcissement du mur du bassin. Très bonne participation des gens du village qui ont profité d'un bel apprentissage de construction en pierres sèches. Prochaine intervention en novembre pour la création d'une autre ouverture sur les jardins et les finitions du bassin et de la porte d'entrée côté village.

-Réunion avec les commerçants et l'Ardéchoise afin de trouver comment redynamiser le centre bourg pendant l'Ardéchoise - Création d'un comité de pilotage avec des commerçants, des personnes de l'Ardéchoise et des élus.

-En septembre rencontre avec le FCPA pour travailler sur le projet d'un complexe sportif.

- Fermeture du foyer des jeunes jusqu'au 1^{er} août suite au bruit et à des dégradations. Mercredi 27 juillet aura lieu une rencontre avec les jeunes pour les sensibiliser à la sécurité et à la responsabilité et leur proposer de mener une réhabilitation du foyer.

-Les deux soirées Péricard ont été une réussite. La demande d'une reconduction pour l'année prochaine est souhaitée par les habitants.

-La réparation de la porte du cimetière est en cours.